

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1878**

### Intitulé

TP : Titre professionnel Technicien (ne) supérieur (e) physicien(ne) chimiste

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'Emploi (DELEGATION GENERALE A L'EMPLOI ET A LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DGEFP).) Modalités d'élaboration de références : CPC Industrie	Directeur de l'unité territoriale de la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi).

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

222r analyse chimique, contrôle de laboratoire des industries chimiques, contrôle industriel des médicaments

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le (la) technicien(ne) supérieur(e) physicien(ne) chimiste réalise en laboratoire des mesures, des analyses et des préparations de produits divers selon des procédés physiques ou chimiques. Dans l'exercice de son métier, il :

- étalonne et utilise des appareils de mesure et d'analyse à conduite manuelle ou automatisée ;
- prépare des produits complexes nécessitant plusieurs stades de réactions, les purifie, les analyse ;
- procède aux contrôles des qualités physico-chimiques des matières premières et des produits et s'assure de leur conformité par rapport à des normes ;
- effectue les bilans des mesures et des analyses et les interprétations des résultats ;
- détecte les premiers symptômes de dysfonctionnement et effectue une maintenance de base ;
- participe à la mise au point d'un appareillage, d'un produit, de méthodes de mesure ou d'analyse et à leur validation ;
- assure la qualité, la fiabilité et la sécurité des mesures et des analyses conduites au laboratoire ;
- établit l'interface entre les différents services de l'entreprise : production, analyses, recherche et développement, qualité, maintenance ;
- peut participer à la mise en place d'installations expérimentales ;
- peut effectuer des recherches documentaires bibliographiques, éventuellement en anglais ;
- peut être amené à participer à la mise en place de procédures qualité.

La polyvalence de ses connaissances lui permet de s'adapter à des techniques et des technologies qu'il ne connaît pas, et de déterminer les méthodes de mesures ou d'analyses les plus adaptées à sa problématique.

Le titulaire de l'emploi exerce principalement dans les laboratoires de contrôle, d'analyse, de fabrication ou de recherche et développement avec des horaires réguliers de jour. Néanmoins, il peut arriver qu'il soit posté ou ait des astreintes les week-ends.

Il travaille soit individuellement, soit au sein d'une équipe sous la responsabilité d'un ingénieur ou d'un chef de laboratoire. Il peut conduire les travaux d'aides-chimistes et de techniciens.

Il doit respecter strictement les règles d'hygiène, de sécurité, d'environnement, de développement durable et d'assurance qualité. Le port d'équipements de protection individuelle est indispensable.

1. Préparer, isoler et caractériser des produits dans le domaine physico-chimique

Réaliser une synthèse organique et purifier le brut réactionnel obtenu.

En laboratoire, déterminer la composition d'un mélange par des techniques chromatographiques.

En laboratoire, caractériser un corps pur par des techniques d'analyse structurale.

En laboratoire, optimiser les réglages des appareils de mesures ou d'analyses physico-chimiques.

2. Réaliser des mesures et des analyses physico-chimiques

En laboratoire, réaliser des titrages manuels ou automatisés.

En laboratoire, réaliser des analyses spectrométriques.

En laboratoire, déterminer la composition d'un mélange par des techniques chromatographiques.

En laboratoire, optimiser les réglages des appareils de mesures ou d'analyses physico-chimiques.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Chimie, pétrochimie, pharmacie, cosmétique, énergie, matériaux, agroalimentaire, environnement, métallurgie, plasturgie, électronique, acoustique, optique.

Technicien de laboratoire, technicien en analyse et contrôle, technicien chimiste, technicien de mesures physiques, technicien en recherche et développement.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

H1210 : Intervention technique en études, recherche et développement

H1506 : Intervention technique qualité en mécanique et travail des métaux

H1503 : Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle

**Réglementation d'activités :**

Néant.

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composants de la certification :**

Le titre professionnel est composé de deux certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel peut être complété par l'(les) unité(s) de spécialisation correspondante(s) au(x) certificat(s) complémentaire(s) de spécialisation (CCS) précédemment mentionnés(s).

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 9 mars 2006 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 1878 - Préparer, isoler et caractériser des produits dans le domaine physico-chimique	Réaliser une synthèse organique et purifier le brut réactionnel obtenu. En laboratoire, déterminer la composition d'un mélange par des techniques chromatographiques. En laboratoire, caractériser un corps pur par des techniques d'analyse structurale. En laboratoire, optimiser les réglages des appareils de mesures ou d'analyses physico-chimiques.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 1878 - Réaliser des mesures et des analyses physico-chimiques	En laboratoire, réaliser des titrages manuels ou automatisés. En laboratoire, réaliser des analyses spectrométriques. En laboratoire, déterminer la composition d'un mélange par des techniques chromatographiques. En laboratoire, optimiser les réglages des appareils de mesures ou d'analyses physico-chimiques.

**Validité des composants acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
Après un parcours de formation continue	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
En contrat de professionnalisation	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le jury du titre est désigné par les Unités territoriales (UT) des DIRECCTE - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Éducation).

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Code de l'éducation, notamment les articles L. 335-5, L. 335-6 et R. 335-13, R. 338-1 et R. 338-2 et suivants.

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 01/06/2004 paru au JO du 16/06/2004 - Arrêté du 25/05/2009 paru au JO du 09/06/2009 - Arrêté du 20/02/2014 paru au JO du 20/03/2014

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Arrêté du 9 mars 2006 modifié relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministre chargé de l'emploi ;  
Arrêté du 8 décembre 2008 modifié relatif au règlement général des sessions de validation conduisant au titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

##### Autres sources d'information :

[www.emploi.gouv.fr/titres-professionnels](http://www.emploi.gouv.fr/titres-professionnels)

##### Lieu(x) de certification :

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Centres agréés par le Ministère chargé de l'emploi.

##### Historique de la certification :